

République française

Département de l'Aude

COMMUNE D'ANTUGNAC

Séance du 22 octobre 2021

Membres en exercice : 11	Date de la convocation: 13/10/2021 <i>L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-deux octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Philippe COMTE</i>
Présents : 11	Présents : Patrice BOUSQUET, Philippe COMTE, Florence FROU, Béatrice GAMBUS, Bénédicte POLET, Didier SACCO, Christophe SALVAT, Ferdinand HUGEL, Vera BLAGEVA, Aurore HUGEL, Carole VERGÉ
Votants: 11	
Pour: 11	
Contre: 0	
Abstentions: 0	Représentés:
	Excusés:
	Absents:
	Secrétaire de séance: Aurore HUGEL

Objet: DM n°2 Budget M14 - DE_2021_44

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
		TOTAL :	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2128 - 111	Autres agencements et aménagements	-42000.00	
2151 - 108	Réseaux de voirie	10000.00	
2151 - 109	Réseaux de voirie	26000.00	
2151 - 117	Réseaux de voirie	1100.00	
21538 - 120	Autres réseaux	4400.00	
21713 - 88	Terrains aménagés hors voirie (mise à di	500.00	
		TOTAL :	0.00
		TOTAL :	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents,
signé au registre

PREFECTURE DE L'AUDE
Date de réception de l'AR: 26/10/2021
011-211100102-20211022-DE_2021_44-DE

La convocation du C.M. et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

Le Maire,
Philippe COMTE

Signé

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20___